

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR :
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réacti-
on des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 AOÛT

Comment cela finira-t-il ?

On disait que la grève parisienne se cal-
mait. Il n'en est rien.

Les désordres recommencent de plus
belle. Et les grévistes se croient tout permis.
Nous avons assisté, du côté du gouver-
nement, à la plus honteuse des comédies.

Les émeutiers — car ils ne méritent pas
un autre nom — ont pu détruire les outils
et renverser les tombereaux avec la permis-
sion écrite du préfet de police.

On dit que c'était la faute du parquet.
Magistrature épurée et radicalisme !

Il y a eu contre-ordre. Mais les grévistes
n'ont pas tenu compte du revirement du
préfet.

La première circulaire étant de leur goût,
ils ont refusé de se soumettre à la se-
conde.

Ils se moquent des lois qui punissent les
attentats à la propriété et à l'atteinte à la
liberté du travail, de même qu'ils bravent
les lois destinées à réprimer la provocation
aux attroupements, au pillage et aux atten-
tats contre les personnes.

Est-ce que M. Floquet, aujourd'hui prési-
dent du conseil, ne s'est pas déclaré en-
nemi de ces lois ? Est-ce que le chef du mi-
nistère actuel n'a pas récemment déclaré
en public qu'il ne reniait rien de son pro-
gramme, rien absolument, il en donnait sa
parole d'honnête homme !

Et c'est ce qui explique la lâcheté gouver-
nementale devant le désordre.

Parce que le pouvoir est entre les mains
des amis, des complaisants, des protégés
du conseil municipal de Paris et de sa clien-
tèle révolutionnaire.

Ce sont les élus des socialistes qui oc-
cupent aujourd'hui les ministères et qui
sont chargés de veiller à la sécurité publi-
que.

Voilà ce qui rend la situation particulière-
ment alarmante, car nous n'avons même
pas la chance de voir le Parlement rappeler

le gouvernement à son devoir, et M. Car-
not, qui aurait le devoir d'intervenir, a l'air
de se désintéresser absolument de ces jour-
nées scandaleuses.

La mort du « général Eudes »

A LA SALLE FAVIÉ

Une réunion qui avait lieu dimanche,
après midi, à la salle Favié, rue de Belle-
ville, a été interrompue par un événement
tragique.

Cette réunion avait été organisée par le
comité révolutionnaire central (parti blan-
quiste) et le journal *l'Homme libre*, le nouvel
organe de ce parti dont M. Eudes était ré-
dacteur en chef.

Le bureau fut constitué sous la prési-
dence du citoyen Eudes, avec M. Vaillant,
conseiller municipal, et le citoyen Borisson,
ouvrier terrassier, comme assesseurs, et le
citoyen Lignoul, comme secrétaire.

Le « général » Eudes, après avoir ex-
primé ses regrets sur l'insuffisance des sym-
pathies obtenues par les grévistes dans la
population parisienne, continua par ces
paroles :

« Honte aux riches, honte à ceux qui se
sont alliés à la réaction. Honte au conseil
municipal. »

Ces mots, étaient à peine prononcés, que
M. Eudes se pencha sur la tribune, s'affai-
ssa lourdement, le buste très avancé au-
dessus de la table.

Il était mort.

Ses amis le croyant malade le transpor-
tèrent dans le jardin attenant à la salle du
café.

La salle était très émue. Quelques minu-
tes s'écoulaient dans l'attente d'une nouvelle.

On dit qu'Eudes revint à lui, qu'il ne
faut pas interrompre la réunion et l'assem-
blée nomme un nouveau bureau.

A peine le nouveau président est-il in-
stallé qu'il s'écrie : « Citoyens ! Eudes est
mort ! »

Cette annonce est accueillie par les cris
de : « Vive la Commune ! »

La séance fut aussitôt levée en signe de
deuil.

Le corps de l'« ex-général » fut trans-
porté rue Réaumur, 49.

Eudes était né dans la Manche vers
1844. Il avait étudié la pharmacie, il prit
part à toutes les manifestations indépen-
dantes de la jeunesse républicaine en 1870,
notamment dans l'échauffourée dirigée con-
tre la caserne des pompiers de la Villette ;
il fut, pour ce fait, condamné à mort. Déli-
vré le 4 septembre, il devint l'élève de Blan-
qui dont il partagea toutes les théories. Il
s'engagea énergiquement dans le mouve-
ment révolutionnaire du 18 mars et fut
nommé, par la Commune, général et mem-
bre du comité du Salut public.

Condamné par contumace, pour sa par-
ticipation à la Commune, il se réfugia à
Londres, et, après avoir bénéficié de l'am-
nistie, il revint se fixer à Paris.

C'est sous sa présidence qu'au concert de
la rue de Lyon se tint le premier meeting
des revenants de la Commune.

L'ex-général était, avec M. Vaillant, le
chef officiel du parti blanquiste et le rédac-
teur en chef du journal *l'Homme libre*.

Il laisse une veuve, trois filles et un fils.

Son enterrement aura lieu demain mer-
credi à 2 heures. Le gouvernement a pris
des mesures très rigoureuses pour éviter tout
désordre.

Les comités socialistes et révolutionnaires
sont convoqués. Les blanquistes préparent
une grande manifestation révolutionnaire.

Le citoyen Eudes était un des plus élé-
gants ex-généraux de la Commune. Son
principal titre était d'avoir proposé l'incen-
die générale de la capitale, en mars 1871.

INFORMATIONS

LES VIOLENCES DES GRÉVISTES

Les scènes scandaleuses ont continué hier
matin dans Paris.

Outils brisés, tombereaux renversés, ser-
gents de ville maltraités.

A la Bourse du travail, on propose d'éri-

ger le bureau en cour martiale pour juger
les faux-frères qui ont repais le travail.

Au viaduc d'Auteuil, où ont lieu de
grands travaux de terrassements, des gré-
vistes ont brisé les barrières et les brouettes,
et mis en pièces un treuil placé au bord de
la Seine. Ils se sont ensuite éloignés sans
avoir été inquiétés par la police.

Deux réunions ont eu lieu le matin : une
à neuf heures pour les terrassiers et une
autre à dix heures pour les grévistes coif-
feurs et limonadiers. Grande affluence (douze
cents personnes n'ont pas pu entrer) et dis-
cours très violents.

Un orateur a proposé de mettre le feu à
la préfecture. M. Véron, commissaire de
police, a failli être écharpé.

Les grévistes limonadiers et coiffeurs, en
se rendant à la Bourse du travail, étaient
presque tous armés, les uns de cannes, de
forets ou de revolvers, les autres de cou-
teaux ou d'os de mouton.

Leur intention était d'aller dans les prin-
cipaux cafés et de mettre au pillage ceux
dont les employés refuseront d'obtempérer
au mouvement gréviste.

Le bruit courait que « l'exécution » de-
vait commencer par le café de la Presse,
rue Montmartre.

LA GRÈVE ET L'EXPOSITION

Un rédacteur de la *Lanterne* a demandé à
M. Alphand, directeur de la Ville de Paris,
si, à son avis, le chômage pouvait entraver
les travaux de l'Exposition. A quoi M. Al-
phand a répondu :

« Aujourd'hui, non. Je terminerai à la
fin du mois, comme nous l'avons promis et
quoi qu'on en dise, les travaux de super-
structure métallique. Je pourrai ainsi utili-
ser les mois de beau temps qui nous restent
pour avancer l'Exposition, qui sera termi-
née en temps voulu.

» Mais, pour cela, il faut que je puisse
mettre en œuvre les maçonneries dans les
premiers jours de septembre ; la campagne
finit, comme vous le savez, aux premiers
froids, c'est-à-dire en novembre.

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XV

L'ardoisière souterraine

(Suite)

Bea드릴lard et le Furet s'assirent un instant au
fond du bateau et s'abandonnèrent à leurs tristes
réflexions.

Puis, Charlot, chez qui la nature agissait plus
fortement et plus impérieusement que chez Sym-
phorien, fit entendre une plainte.

— J'ai bien faim, dit-il.

— Eh ! pardieu, mangeons ! s'écria Bea드릴-
lard. Nous avons de quoi dîner. Cherche à l'avant,
dans le tiroir.

Le Furet se leva et marcha à tâtons vers l'avant
du *Sagittaire*. Il faillit tomber plus d'une fois au
milieu des bûches.

— On n'y voit rien, monsieur ; si nous allu-
mions ?

— Allumer quoi, Charlot ?

— La lanterne.

— Mais quelle lanterne ?

— Celle du bateau. M. Ducoreil avait toujours

une lanterne dans son bateau, avec une bougie.

Bea드릴lard poussa un cri de joie :

— Où est cette lanterne, mon ami ?

— Elle doit être attachée à l'arrière, à côté de
vous, sous les planches.

Symphorien se pencha aussitôt et trouva vite la
lanterne qu'il décrocha et plaça sur ses genoux.

Cette lanterne contenait en effet une bougie que
l'excellent homme, avec un mouvement comique,
serra sur son cœur.

— Voici la bougie, dit-il, mais avons-nous des
allumettes ?

Bea드릴lard et Charlot retournèrent toutes
leurs poches. Ils n'avaient pas une seule allumette.

Il n'y en avait pas non plus sur le *Sagittaire* et
Bea드릴lard attristé déposa près de lui la lanterne
et s'assit avec découragement.

Il eut été si doux, si bon, si consolant, de faire
la lumière dans ce trou sombre !

Mais il n'y fallait plus songer.

Toutefois, le Furet cherchait toujours ; il ne
pouvait croire qu'ayant une bougie il ne trouverait
pas une allumette pour l'allumer.

Tout à coup, après avoir dix fois retourné ses
poches, il saisit sa casquette et enfouit févreuse-
ment sa main droite dans un petit trou entre le
drap et la doublure.

Il en tira d'abord un couteau d'enfant, puis une
paire de ciseaux, de la petite ficelle, des bameçons,

un bouchon, un petit mouchoir, de vieilles pra-
lines oubliées, c'était tout un magasin que ce
fond de casquette ! Ayant mis de côté, précieuse-
ment, dans la poche de son pantalon, tous ces
objets qui lui servaient aux Sablons, dans ses
courses sur la plage, Charlot plongea ses
doigts partout et poussa un cri de joie qui fit
bondir son vieil ami :

— En voici une, monsieur Bea드릴lard !

Symphorien s'approcha. C'était bien une allu-
mette, en effet ; on sentait et on touchait le phos-
phore.

— Allumez vite, monsieur, dit l'enfant qui avait
hâte de sortir de l'obscurité.

Bea드릴lard hésita ; il avait la sueur au front.
S'il allait manquer cette allumette, cette unique
source de lumière !

— Non ! dit-il tout à coup, j'aime mieux que
ce soit toi, Charlot. Les enfants ont plus de
chance que les vieux, parce qu'ils sont meilleurs.
Allume toi-même.

Charlot n'avait point les préoccupations de
Bea드릴lard. Il allait toujours droit devant lui,
sans hésitation. Il frotta le phosphore avec l'ongle
de son pouce, selon l'usage des gamins des
Sablons, et l'allumette s'enflamma. Bea드릴lard
approcha rapidement la bougie et une seconde
après, le jour se faisait dans le guisard.

Quel spectacle ! Tout autour d'eux, à droite, à

gauche, en face et en arrière, s'élevaient les quatre
murailles, ruisselantes et scintillantes, avec des
gouttelettes d'eau verdâtre qui pendaient aux
mousses aquatiques accrochées aux parois. Sous
eux, une eau épaisse et noire, qui paraissait
comme du goudron liquide et, au-dessus de leur
tête, à une dizaine de mètres, l'obscurité devenue
plus profonde encore à cette distance, depuis que
la bougie était allumée en bas ! L'étoile avait
disparu ! Un silence profond, qui n'était coupé, à
intervalles égaux, que par la chute des gouttelettes,
ajoutait encore à l'horreur de la situation. Beau-
드릴lard et Charlot étaient comme ensevelis au
fond d'une tombe, et quelle tombe ! un sépulcre
de deux cents pieds !

Symphorien, le premier, rompit le silence.

— Charlot, dit-il, il faut crier, il faut appeler
du secours. On nous entendra peut-être, là-haut.

Les deux hommes unirent aussitôt leurs voix
dans un suprême appel, et leurs cris, répercutés
et renvoyés par les quatre murailles, s'élevèrent
en tourbillons vers la surface. Bea드릴lard appelait
de toutes les forces de sa vaste poitrine. On eût
dit les sons puissants des notes basses des grandes
orgues, tandis que la voix de l'enfant retentissait
aiguë comme les notes d'un siffre.

Après quelques minutes de cet exercice, il
fallut s'interrompre. Les deux hommes étaient
époués. Leur appel n'avait pas été entendu. L'

» Si, durant ces trois mois, les maçons travaillent, je réponds de l'Exposition. Si, par malheur, la grève se généralisant, nous sommes obligés d'attendre la saison prochaine, c'est-à-dire le printemps de 1889, non seulement l'Exposition est compromise, **MAIS ELLE EST PERDUE.**

» Jamais nous ne pourrions arriver en temps utile, et vous pouvez juger du préjudice incalculable que cela causerait non seulement au commerce parisien, non seulement au commerce français, en général, mais encore au prestige de notre nation vis-à-vis des puissances étrangères.

» La perturbation que cela entraînerait occasionnerait aussi de si graves conséquences qu'on n'ose les envisager. »

PENSÉE DU JOUR

On lit dans le *Radical* :

« La grève, qui est un droit, n'est malheureusement pas une solution ; et l'on ne voit pas que, jusqu'à présent, on lui doive des résultats bien satisfaisants. »

C'est-à-dire que les grèves sont très bonnes pour mettre le trouble et pour porter les radicaux au pouvoir ; mais qu'elles ne valent rien quand les radicaux sont bien installés devant l'assiette au beurre.

NOS MILLIARDS

La mutisme que le gouvernement s'oblige à garder sur ses vues relativement à la consolidation de notre dette nationale est dû à ce que M. Paytral étudie actuellement avec les directeurs de son ministère un projet très sérieux.

Nous croyons savoir qu'il s'agirait de vendre aux grandes Compagnies de chemins de fer le réseau de l'Etat pour un chiffre de plusieurs centaines de millions.

Le produit de cette vente servirait à retirer de la circulation tous les bons du Trésor à échéance quinquennale et à courte échéance.

Ce seraient donc les Compagnies de chemins de fer intéressées qui auraient recours au crédit public.

UN SURCROÏT DE DÉPENSE

Tandis que la commission parlementaire du budget et tous les ministres sont sur les dents pour pouvoir arriver à réaliser sur chaque ministère des économies de bouts de chandelle pouvant atteindre à peine le total de 5 à 600 mille francs, on va, à partir de cette année, être obligé d'inscrire tous les ans au budget le chiffre de près de 3 millions 400 mille francs pour l'entretien du nouvel Hôtel des postes qu'il faudra, dans deux ou trois ans, abandonner ou refaire.

Nous ne donnerons pas tout le détail de cette augmentation de dépenses, mais en voici les trois principaux chiffres qui feront voir la sagacité et la prévoyance des organisateurs de ce nouvel hôtel :

1° Le gaz coûtera 460,000 francs de plus que place du Carrousel ;

2° La dépense du charbon sera augmentée de 180,000 francs ;

3° L'augmentation du personnel exige un surcroît de dépense de 140,000 francs.

Le roi de Portugal a été reçu à Marseille par les autorités de la ville.

Le *Petit Journal* dit que la population marseillaise a fait au roi une réception chaleureuse :

« Sur le parcours ainsi qu'à la gare, des applaudissements enthousiastes ont éclaté et quelques cris de : « Vive le roi ! » ont été poussés par la foule. »

L'Agence Havas ajoute que malgré le mauvais temps l'affluence était très grande sur le parcours du cortège royal et que tout le monde se découvrait.

Nous mentionnons avec plaisir ces marques de respect adressées à un souverain allié de la Maison de France.

M. Jourdanne, maire de Carcassonne, dont les exploits électoraux sont célèbres, vient de rentrer dans sa bonne ville. Il a repris ses fonctions, après avoir purgé sa condamnation à un mois de prison. Son premier acte a été de révoquer le portier de la mairie.

LE TÉLÉPHONE PARIS-MARSEILLE

La ligne est ouverte au public à partir d'hier.

La taxe à percevoir est fixée provisoirement, par cinq minutes de conversation, à 3 fr. entre Paris et Marseille, 2 fr. entre Paris et Lyon, 1 fr. 50 entre Lyon et Marseille.

On écrit de Grenoble, le 2 août, à l'Univers :

« Vous savez qu'à la suite du jugement du tribunal de Grenoble, condamnant le *Petit Dauphinois* dans l'affaire des Ursulines de Grenoble calomnieusement diffamées par ce journal, appel avait été formé de ce jugement.

» Dans son audience du 4^o août, la Cour de Grenoble, malgré les conclusions de M. l'avocat général Gensoul qui demandait une forte réduction de peine, a purement et simplement confirmé le jugement, qui, on se le rappelle, condamnait le *Petit Dauphinois* à 4,200 fr. de dommages-intérêts, le rédacteur et le gérant chacun à 500 fr. d'amende, plus à trois insertions du jugement dans divers journaux.

» La cause des religieuses a été défendue par M. Marin. M. Pascal, avocat, secrétaire de M. Floquet, qui avait promis de venir plaider pour le *Petit Dauphinois*, a fait défaut, en sorte que le rédacteur en chef M. Beudin a dû plaider lui-même. Pour sa défense, il a dit entre autres choses qu'il soutenait la lutte maçonnique contre l'élément catholique. »

C'est exactement dans le même but qu'a été lancée l'affaire de Citeaux.

L'INCIDENT DE MASSOUAH

De nouvelles difficultés viennent de surgir entre la France et l'Italie. Il s'agit d'un incident qui s'est produit à Massouah. On sait que les Italiens occupent depuis plusieurs mois, à titre plus ou moins régulier, Massouah et le territoire environnant. Il y a quelques semaines, le général italien commandant à Massouah, imagina d'imposer une taxe aux étrangers résidant sur le territoire. Le consul français protesta en vertu du régime des capitulations existant aussi bien à Massouah que sur les autres points de l'Afrique. Malgré cette opposition, le gouvernement italien a maintenu sa décision.

Ce qui complique la question, c'est que le 5 février 1885, l'Italie informait simplement les puissances que les troupes italiennes allaient à Massouah pour y exercer un droit de police. Il convient de remarquer qu'à ce moment Massouah était occupé par une garnison égyptienne, que cette garnison y demeura plusieurs mois après le débarquement des troupes italiennes et que les drapeaux italien et égyptien flottèrent simultanément sur cette île jusqu'à la fin de 1885.

Le 26 février 1886, la conférence de Berlin adoptait le protocole indiquant les formalités à remplir par les puissances qui s'établiraient sur un point quelconque de la mer Rouge. Or, le gouvernement italien ne se conforma jamais à ces formalités et négligea même d'aviser les puissances de son intention de prise de possession, ainsi cependant que, bien avant la signature de ce protocole, il était de tradition de faire. Il a fait cette démarche il y a seulement quelques jours.

Dans cette situation, le règlement de la question semblerait ne pas devoir soulever de grandes difficultés. Seulement il est manifeste que M. Crispi apporte dans les négociations la plus mauvaise volonté possible et il est permis de se demander s'il n'obéit pas à des conseils plus ou moins intéressés. A un moment où l'Allemagne fait de si grands efforts pour resserrer ses liens avec les puissances européennes, M. Crispi n'aurait-il pas le désir de bien affirmer par ses actes qu'il est plus que jamais résolu à ne rien faire qui puisse être interprété comme une marque de sympathie pour la France ? Il est tout au moins permis de le croire et c'est une raison de plus pour déplorer que dans des conjonctures aussi délicates la direction de la politique extérieure de la France soit entre les mains d'un ministre comme M. Goblet.

ÉTRANGER

PRÉPARATIFS MILITAIRES EN ITALIE

On fait d'énormes préparatifs à la Spezzia en vue de faciliter l'embarquement des troupes. D'autre part, le ministre de la guerre vient d'ordonner la formation immédiate de vingt-quatre nouveaux régiments d'infanterie.

— Qu'as-tu donc, Charlot ? demanda Symphorien.

— Je n'en sais rien... je croyais voir Raimbault qui me tuait.

— Tu rêves, mon enfant. Il faut être plus calme dans le danger.

Au même instant, les yeux de Beaudrillard se tournèrent vers la lanterne et le malheureux poussa un cri : la bougie s'éteignait.

On n'avait pu, en effet, l'éteindre avant de dormir, puisqu'on n'aurait pas pu la rallumer, mais dans l'intervalle elle s'était presque entièrement consumée.

— Dans un instant, murmura tristement Charlot, nous serons de nouveau dans les ténèbres.

— Hélas ! oui.

— Si nous brûlions quelque chose ?

— Mais quoi ?

— Du bois, par exemple.

— Le bois est mouillé et ne brûlera pas.

Charlot fit un essai et coupa quelques morceaux de planches qui ne s'enflammèrent pas, tellement elles étaient humides. L'enfant eut une autre idée.

— Du papier ? fit-il.

— En as-tu ?

— Oui, dans mes poches.

Le Furet sortit alors des poches de son paletot trois morceaux de papier qu'il roula et approcha de la bougie.

— C'est du papier timbré, remarqua Beaudrillard étonné ; il vient sans doute de l'étude de M. Ducorail.

— Non, monsieur, je l'ai recueilli dans l'eau, à l'endroit où nous avons trouvé M^{lle} Rosa.

— C'est singulier ; montre-le moi.

Charlot passa le papier timbré à Beaudrillard, qui, à première vue, poussa un cri.

— C'est le contrat de mariage de notre ami, dit-il, et la donation de M^{lle} Rosa à M^{lle} Charlotte. Voici ma signature et celle des autres témoins !

Le Furet s'avança et lut à son tour. Il n'y avait pas de doute à avoir. Comme nous l'avons dit, l'acte était déchiré, mais encore parfaitement reconnaissable. Beaudrillard le déplaça et le reconstitua en un instant. Son étonnement était profond.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

UNE PROTESTATION

La Turquie prépare une note aux puissances, laquelle sera une protestation contre la prise de possession de Massouah par l'Italie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Discours de Monseigneur l'Évêque d'Angers A SAINT-LOUIS DE SAUMUR

Voici le discours prononcé, à la distribution des prix de l'Institution Saint-Louis, par M^{gr} l'Évêque, et que nous trouvons dans l'Anjou :

« Messieurs, chers élèves, »
En terminant par le collège Saint-Louis de Saumur la série de nos distributions de prix, je ne vous livrerai pas le fond de ma pensée, si je disais que ma joie n'est mêlée d'aucun sentiment de tristesse. Je ne saurais oublier, en effet, que, sur les 420 communes du département de Maine-et-Loire, celle de Saumur est la seule où la liberté religieuse n'existe plus, la seule où, contrairement au Concordat, le catholicisme soit privé de l'exercice du culte extérieur et public, la seule où la franc-maçonnerie ait acquis assez de pouvoir pour faire peser sur les consciences son joug despotique. Il y a dans cette situation si humiliante pour vous un tel contraste avec le reste de l'Anjou, qu'un évêque d'Angers arrivant à Saumur peut se demander non sans raison s'il est encore dans son diocèse. Et dire que, depuis cent ans, l'on a fait dix révolutions et rédigé vingt constitutions pour en arriver à un point de liberté tel qu'à Saumur, 43,000 catholiques tenus en échec par une poignée de sectaires n'ont pas le droit de professer publiquement la religion de leurs pères ! Mais, à l'époque la plus néfaste de notre histoire religieuse, alors que Duplessis-Mornay avait fait de Saumur la citadelle du protestantisme, jamais on n'aurait osé faire un pareil outrage aux catholiques. Vous n'aurez donc pas de difficulté à comprendre combien il est pénible à l'évêque d'Angers de reparaitre dans une commune où, par l'apathie, par l'indifférence des uns, et par l'hostilité des autres, il trouve un état de choses qu'il ne rencontre sur aucun autre point de son diocèse.

» Aussi ai-je besoin, pour me consoler, de faire abstraction du présent et de me réfugier par la pensée dans un meilleur avenir. Sans doute, je pourrais être ébranlé dans mes espérances, si je me bornais à considérer un collège municipal où il n'y a plus un signe de religion, et un lycée de filles dans lequel aucune famille chrétienne ne devrait envoyer son enfant. Ce sont là deux établissements pleins de menaces et de dangers pour l'avenir religieux et moral de Saumur. Mais enfin, malgré tout cela, j'aime à espérer que le bien triomphera du mal. Oui, je veux espérer que du pensionnat de la Retraite sortiront des mères chrétiennes sachant inspirer à leurs fils l'énergie et la vaillance qui sont défaut dans le présent. Je veux espérer que du collège Saint-Louis sortiront des jeunes hommes armés pour la lutte, s'inspirant de cette devise, que Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre ; jamais découragés, en attendant de chaque défaite à une victoire future, ne manquant aucune occasion pour affirmer les droits de Dieu et de l'Eglise, et arrivant ainsi au but à force de calcul et de persévérance.

» C'est parce que j'espère ces choses que je suis revenu à Saumur présider votre distribution des prix, malgré toute la douleur que me cause la situation d'une commune où la liberté religieuse n'est plus qu'un vain mot. Saumur restera-t-il le seul endroit de l'Anjou où la franc-maçonnerie tiendra le catholicisme sous le joug ? La solution de ce problème est au collège Saint-Louis ; car si je ne suis nullement rassuré pour le présent, j'ai dans l'avenir, grâce à vous, Messieurs et chers élèves, une confiance illimitée. »

La température s'est relevée le 4 août et abaissée le 5 ; de là des prévisions qui se contredisent. Le 4 on disait : « En France, le temps reste au beau et la température

silence régnait toujours autour d'eux, et plusieurs essais nouveaux furent également infructueux.

A la fin, Beaudrillard s'assit près de la lanterne.

— Mangeons, dit-il, pour reprendre des forces. L'homme et l'enfant ouvrirent aussitôt le tiroir aux provisions. Il y avait un pain de douze livres, deux ou trois saucisses et quelques biscuits.

On commença par vider le bateau et rejeter dans le puits l'eau qu'il contenait, puis Symphorien tailla deux morceaux de pain et partagea une saucisse avec le Furet. Après ce repas primitif, les naufragés sentirent leurs forces revenir, et en même temps un besoin irrésistible de sommeil s'empara d'eux.

Quelques minutes après, Beaudrillard et Charlot dormaient l'un près de l'autre au fond du *Sagittaire*, mais leur sommeil, qui ne dura que quelques heures, fut troublé par d'affreux cauchemars. Le Furet rêva qu'il était poursuivi par Raimbault Marinval, qu'il se pouvait courir et qu'il était saisi à la gorge ; l'enfant se débattait vainement, il appelait à l'aide, il se tournait et se retournait sur les planches et, tout à coup, dans un suprême effort, il sautait à pleines mains le cou de son voisin qui ronflait avec bruit, et l'étreignait en criant :

— Misérables !

Beaudrillard se réveilla en sursaut, l'enfant aussi, et tous les deux se regardèrent étonnés :

va se rapprocher de la normale. Le 5 : En France, le temps est à averses, et la température va rester peu élevée. Et le 6 : En France, la température va rester un peu basse; le temps est à averses. Quoi qu'il en soit; aujourd'hui 7, le baromètre monte; la température est lourde, le ciel couvert, et le vent reste au nord-ouest.

L'ÉTÉ DE 1888

Il a tant plu,
Qu'on ne sait plus
De quel côté il a plus plu;
Mais, pour ma part, j'ai su qu'au surplus,
Il m'ont plus plu
Qu'il eût moins plu.

« Notre pauvre planète se liquéfie; elle fond sous l'action dissolvante des eaux du ciel, et pour peu que le mauvais temps continue, les propriétaires pourront mettre leurs terres en bouteilles.... »

C'est ainsi que commence la revue... financière d'un journal parisien.

Nous lisons aussi dans le Figaro :

« L'été bizarre que nous subissons a eu des précédents. »

En 1879, le froid persista jusqu'au mois d'août.

En 1863, 1864 et 1865, les averses et les pluies furent continuelles pendant toute la saison que l'on est convenu d'appeler chaude. Et les revues de fin d'année rappelaient ces déluges, puisqu'à Bobino, la revue fut intitulée : *Gare l'eau!* Une petite femme venait chanter ce couplet :

Il a tant plu qu'on ne sait plus
Quel est le mois où il a plus plu,
Mais au surplus, s'il eût moins plu,
Cela m'aurait beaucoup plus plu.

« Donc rien de nouveau, pas même le froid au mois d'août. »

Ni les bouls rimés non plus!

Causerie Scientifique

OBSERVATIONS SUR LA Foudre

Un journal belge, *Ciel et Terre*, revue d'astronomie et de météorologie, dit que jamais le mois de juin n'a été aussi orageux que cette année. Juin 1888 a non seulement été remarquable par la fréquence des orages, mais aussi par leur intensité, et l'on a rarement eu à enregistrer, dans un intervalle de quelques jours, autant de malheurs et de dégâts causés par la foudre que dans la période du 20 au 25 juin.

À Bruxelles, on constate habituellement 3 ou 4 jours de tonnerre en juin; le nombre le plus élevé a été jusqu'ici de 9; juin 1888 en a donné 10 et ces 10 jours comprennent 18 orages distincts.

Sur les 30 jours dont se compose ce mois, 20 ont été marqués par des manifestations électriques observées en quelque point du pays.

Depuis fort longtemps, à Bruxelles, on n'avait plus observé d'orages aussi violents que ceux des 23 et 25 juin 1888. Nous nous rappelons avoir souvent fait la remarque, dans ces dernières années, que les phénomènes orageux étaient devenus fort bénins à Bruxelles, et nous étions très tentés de nous rallier à cette idée de Melsens, l'éminent physicien mort il y a deux ans, que depuis l'époque (1865) de la pose du paratonnerre de son invention sur l'Hôtel de Ville de Bruxelles, les orages perdaient de leur force, de leur énergie, en approchant de l'agglomération. Melsens attribuait aux pointes multiples qui constituent son paratonnerre le pouvoir de soulever en quelque sorte l'électricité des nuages pour la dissiper dans le sol, et il expliquait par ce fait le peu d'intensité des décharges qui se produisaient au-dessus de la ville.

Les orages du 23 et du 25, qui, de prime abord, semblent venir contredire cette supposition, nous paraissent au contraire lui donner plus de poids, dit M. Lancaster, un des rédacteurs de *Ciel et Terre*. La grande majorité des orages que nous éprouvons nous arrivent du S.-O., et à peine touchent-ils aux confins de la capitale, qu'ils subissent l'influence de la tour de l'Hôtel de Ville et de son armature; l'action est presque immédiate. Les orages de ces jours derniers, au contraire, ont abordé Bruxelles par l'E., et ils ont pu se développer au-dessus de la ville sans être contrariés tout d'abord par l'influence neutralisante dont nous parlons. Les dégâts causés par la foudre, dans un certain rayon au delà du centre de Bruxelles, vers l'O., sont bien moins importants que ceux constatés en deçà, vers l'E., dans le même rayon. De plus, un fait

digne de remarque, qui semble corroborer la manière de voir que nous venons d'exposer, deux jours après, le 27 juin, de nouveaux orages ont éclaté sur Bruxelles, mais cette fois venant du S., et ils n'ont marqué leur passage que par quelques éclairs suivis de faibles roulements de tonnerre.

Au moment où l'on s'occupe de la Tour Eiffel et que tant de gens se demandent à quoi elle pourra servir, nous avons cru bon de signaler les observations ci-dessus, afin d'attirer sur elle l'attention des hommes compétents.

AVIS A NOS LECTEURS

M. A. MERLET, *Pédicure Spécialiste de Paris*, qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les **CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS**, sans occasionner la moindre douleur, est visible à **Saumur, Hôtel de la Paix**, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, pour quelques jours seulement.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les Conseils généraux sont convoqués pour le premier lundi après le 15 août, c'est-à-dire pour le 20 courant.

LE MONUMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Les conclusions du règlement du concours pour l'érection du monument de la Défense nationale étant adoptées, le concours est ouvert entre les architectes et artistes français.

Le conseil d'administration et le jury du comité de cette œuvre éminemment patriotique invitent MM. les architectes et statuaires français à faire le dépôt de leur projet au siège du comité.

Les bureaux restent ouverts de deux à cinq heures de l'après-midi, dimanches exceptés.

La décision du jury sera rendue dans le courant d'août 1888.

Rappelons que le Président de la République est l'un des membres fondateurs de ce comité, qui est placé sous la présidence effective du général Jeanningros. Ce monument s'élèvera probablement sur la place de la Nation.

Le conseil de la Défense nationale ayant arrêté toutes les dispositions concernant l'exécution des travaux pour l'érection du monument, MM. les Maires sont invités à vouloir bien adresser leur subvention et les souscriptions recueillies dans leur localité, au Comité central, 242, boulevard Voltaire, à Paris.

DOUÉ. — *Réunion commerciale.* — La réunion commerciale de Doué-la-Fontaine aura lieu, cette année, le mardi 28 août, à midi, à l'hôtel de la Gare, tenu par M. Hubert.

ANGERS. — Samedi matin, la *Petite France* annonçait que l'on venait de découvrir l'assassin de l'enfant Rougé dont le cadavre a été trouvé au mois de mars, dans un sac, rue Corneille. Dimanche matin, ce même journal était obligé de reconnaître qu'il s'était trompé et que le coupable est encore inconnu; puis, pour laisser croire que son information de la veille n'était pas complètement inexacte, il parlait de propos très graves tenus par une femme. On sait la valeur de ces cancanes qui, depuis le jour du crime, n'ont servi qu'à égayer les recherches.

La *Petite France* profite de l'occasion pour blâmer la lenteur de la justice.

Il nous semble que si quelques-uns ont manqué d'activité, c'est M. le juge d'instruction et le parquet.

Le crime a été découvert le matin à six heures et c'est seulement dans l'après-midi que M. Renault-Morlière et M. le procureur de la République ont daigné se mettre en mouvement et ouvrir une enquête.

Ah! s'il s'était agi de quelque lampion ou drapeau abattu par étourderie le 14 juillet, l'affaire eût marché autrement.

De pareils actes sont beaucoup plus graves que l'assassinat d'un enfant!

(Journal de Maine-et-Loire.)

Tribunal correctionnel d'Angers. — Le tribunal a rendu jeudi son jugement dans l'affaire intentée à douze boulangers.

L'un des inculpés, M. G..., âgé de vingt-

quatre ans, poursuivi bien qu'il ne s'occupât nullement du commerce de boulangerie dirigé par sa mère, a été acquitté.

La mère du prévenu, citée comme civilement responsable, a été également renvoyée de toutes poursuites.

Le tribunal a ordonné ensuite la restitution des pains qui avaient été saisis dans cette boulangerie.

Quant aux onze autres boulangers, dix ont été condamnés à 25 fr. d'amende et un seul à 50 fr., ce dernier ayant déjà subi trois condamnations pour mêmes délits.

POITIERS. — *Tentative de suicide.* — Jeudi dernier, un canonnier du 33^e d'artillerie a, nous dit-on, essayé de se suicider en se pendant au moyen d'une corde à fourrage.

On est arrivé heureusement à temps pour l'empêcher de mettre son projet à exécution.

Une discussion avec un camarade parait être le motif de cet acte de désespoir.

Une vraie Révolution se produit à Saumur, 17, place de la Bilange. Depuis que les Galeries Américaines des Diamants du Chili y sont installées, continuellement les élégants se pressent et emportent les bijoux offerts par cette Maison. Du reste, les prix défient toute concurrence, car la Maison fabrique tout elle-même en épingles, broches, dormeuses. C'est l'extraordinaire comme beauté. L'optique obtient un succès énorme avec les verres combinés et correcteurs du praticien Neicul; d'ailleurs, on préfère payer 4 fr. 50 que 5 ou 6 fr.

Les Galeries Américaines sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Entrée libre où flottent les drapeaux américains.

On nous annonce leur départ pour lundi. Bourgeois, travailleurs, propriétaires, hâtez-vous!

17, place de la Bilange.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 août.

Le marché continue à faire preuve d'une grande fermeté: 3 0/0, 83.55; 4 1/2 0/0, 105.55.

L'action estampillée du Crédit Foncier est demandée à 1,332. Les obligations foncières et communales sont très recherchées par l'épargne non seulement parce qu'elles ont six tirages par an, un revenu fixe et une plus-value assurée sur le capital, mais encore parce qu'elles offrent une sécurité absolue, ce que le rentier à l'heure présente recherche avant tout.

Les Bons à lots Algériens que le Crédit Foncier émet le 7 août continuent à être demandés à 116 et à 117 fr. On sait que la souscription est couverte plus de 21 fois.

La Société Générale garde le cours de 453.75. La Société des Dépôts et Comptes Courants est toujours très bien tenue à 600.

La Banque d'Escompte se traite à 470.

C'est le 10 août que s'ouvrira aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, la souscription aux 112,000 obligations de la Compagnie française des Chemins de fer Argentins. Nous disons « Compagnie française » parce que la Compagnie doit sa naissance à la Société de Fives-Lille qui a pris à forfait la construction du réseau. Cette construction doit être achevée en 5 ans et, pendant qu'elle durera, le service complet des obligations, intérêt et amortissement, est à la charge de la Compagnie de Fives-Lille. Voilà une garantie de nature à satisfaire les obligataires, qui se trouveront ensuite en présence du gouvernement argentin. Celui-ci garantit, pendant toute la durée de la concession, 5 0/0 en or sur le capital d'établissement de la ligne et les 3,006,350 fr. que représente cette garantie sont affectés d'une façon absolue, et par privilège, au service des obligations qui ne réclament que 3,005,346 fr. 40 c.

L'action de Panama clôture à 280. Les Métaux sont à 810.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très soutenues.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 4 août :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Le Roux. — Nos gravures: La grève des ouvriers terrassiers; Le pont du cimetière Montmartre; Le buste du général Meunier; Beaux-arts: *L'Amour juge de la beauté*; L'incendie de « l'Asturiano »; Le prince de Monténégro; M^e Allou; le sculpteur Etx; Epilogue du voyage présidentiel; Les travaux de l'Exposition. — *Le Portrait de Mademoiselle X...*, nouvelle par Ch. Moreau-Vauthier. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: La grève des terrassiers; Les abords de la Bourse du travail; Les travaux du viaduc du cimetière Montmartre. — Le voyage de l'empereur Guillaume II: Le navire portant l'empereur Guillaume dans la Baltique; Le château de Péterhof; Arrivée à Stockholm. — Le buste du général Meunier. — L'incendie de « l'Asturiano ». — Le prince Nicolas de Monténégro. — Le prince héritier de Monténégro. — M^e Allou. — Le sculpteur Etx. — Salon de 1888: *L'Amour juge de la beauté*. — Episodes du voyage présidentiel: Le wagon des reporters; M. le président Carnot distribuant des diplômes aux plus anciens employés de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. — Les travaux de l'Exposition. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Ce matin, avant l'arrivée de M. Carnot à Paris pour le conseil des ministres qui a dû avoir lieu à deux heures, les ministres se sont réunis en Conseil de cabinet, pour discuter les mesures à prendre en raison de la manifestation qui se produira demain à l'enterrement du citoyen Eudes.

M. BOULANGER A SAINTES

Le général Boulanger, parti de Paris dimanche soir, est arrivé hier matin à Saintes.

Il a été accueilli assez froidement par la population.

MORT DU GÉNÉRAL SHERIDAN

Une dépêche de New-York annonce la mort du général Sheridan, qui a joué un rôle des plus brillants dans la guerre de Sécession.

BOURSE DE PARIS

DU 6 AOUT 1888.

Rente 3 0/0.	83 50
Rente 3 0/0 amortissable	86 »
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 50
Obligations du Trésor.	512 »

REPUBLIQUE ARGENTINE

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES CHEMINS DE FER ARGENTINS

112,000 Obligations hypothécaires de 500 fr. Rapportant 25 francs d'intérêt annuel (Février-Août) et remboursables à 500 francs en 55 ans par tirages annuels, à partir du 1^{er} Août 1891.

Coupons et remboursements à la BANQUE DE PARIS à Paris, Bruxelles, Genève et Amsterdam.

GARANTIES

1^o Annuité de 4,625 francs en or, par kilomètre, payée par le Gouvernement de la République Argentine, pendant toute la durée de la concession, soit, pour 650 kilomètres, une annuité totale de 3,006,250 fr. qui assure le service des 112,000 obligations.

2^o Intérêt et amortissement des obligations payés pendant la durée des travaux par la Compagnie de Fives-Lille;

3^o Première hypothèque sur le chemin de fer de San-Cristobal à Tucuman.

Prix d'émission: 452 fr. 50

samedi, si on se libère à la répartition, à 450 fr.

ON PAIE { En souscrivant 25 »
A la répartition du 16 au 20 août... 100 »
Du 12 au 15 octobre..... 150 »
Du 20 nov. au 1^{er} décembre 1888... 177 50

On souscrit: Vendredi 10 août 1888

et dès à présent par correspondance à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, et dans ses succursales de BRUXELLES, GENEVE et AMSTERDAM

Les titres seront inscrits à la cote officielle à Paris et à Bruxelles.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux; durée des Etudes: 2 ans.

RENTREE: Lundi 1^{er} Octobre 1888

L'Ecole reçoit les Elèves internes et des Elèves externes.

Ecole préparatoire; durée des Etudes: 1 an.

RENTREE: Lundi 1^{er} Octobre 1888.

Pour les renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur qui enverra gratuitement le programme des conditions d'admission.

3000 A GAGNER
AVANT LE 15 SEPTEMBRE
en opérant sur le FONDS D'ETAT
L'UNION PARISIENNE
270, Rue Saint-Honoré, 270

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESQUIRAUD.

Par jugement en date du 6 août 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Emile Desquiraud, négociant à Saumur. L'ouverture de ladite faillite a été fixée provisoirement au jour du jugement. M. Achille Girard a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, et M. Michel Taveau, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, syndics provisoires.

Pour extrait :
Le Greffier, GAUTIER.

CANAL DE PANAMA

Assemblée du 1^{er} Août 1888

Le rapport in extenso est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Caumartin, 46, à Paris.

EXTRAIT DU RAPPORT

de M. Ferdinand de LESSEPS

Le représentant officiel de la République de Colombie, le général Alejandro Posada, le 19 juin dernier, dans un discours éloquent, s'est exprimé ainsi sur les travaux du Canal de Panama :

« Je suis en mesure de rassurer ceux qui pourraient en avoir besoin, parce que je connais parfaitement bien le pays théâtre des travaux, parce que j'ai été Gouverneur du département de Panama pendant ces deux dernières années, et parce que je viens de visiter avec la plus soigneuse attention, et dans tous leurs détails, les chantiers des travaux. »

« Eh bien, moi, je n'ai pas le moindre doute sur le couronnement complet de cette œuvre, et la Colombie, où les travaux s'exécutent, a octroyé à la Compagnie du Canal une étendue de territoire plus considérable que quelques-uns des royaumes de l'Europe. C'est vous dire, Messieurs, la foi qu'elle a dans la complète réussite de l'entreprise. »

« Que pourrions-nous ajouter à une pareille déclaration ? »

L'ensemble de tous les chantiers donne, fin juin, un total de cubes supérieur d'environ 500,000 mètres aux engagements contractés ; mais notre prévoyance est devenue extrêmement susceptible et nous ne permettrons, sur aucun point de l'Isthme, aucun retard.

En même temps que nous poursuivons l'exécution du Canal, nous ne négligeons pas la constitution de votre Domaine dont la valeur doit être un jour considérable.

Aux termes de notre concession, le Gouvernement de Colombie doit nous donner gratuitement et avec toutes les mines qu'ils pourront contenir, 500,000 hectares de terrains à prendre sur le territoire de la République.

Nous avons obtenu du Parlement et du Gouvernement français l'autorisation d'émettre des Obligations à lots.

Nous ne retiendrons, des longs débats du Parlement, que cette déclaration officielle :

« La Compagnie de Panama, par le nom et le passé des hommes qui la dirigent, par les collaborateurs éminents dont elle s'entoure, par le caractère grandiose et en quelque sorte humanitaire de l'œuvre qu'elle poursuit, par les efforts sérieux qu'elle fait encore pour mener cette œuvre à bien, mérite la bienveillance des pouvoirs publics. »

Cette bienveillance nous a permis d'émettre 2 millions d'Obligations à lots, au prix de 360 francs, rapportant à 0/0 l'an, toutes remboursables à 400 fr. et participant à des tirages qui auront lieu tous les deux mois, avec des lots de 500,000 francs, de 250,000 francs, de 100,000 francs, etc.

Une clause de la loi nous oblige à déposer en « Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français », la somme suffisante pour garantir le paiement de tous les lots et le remboursement de toutes les obligations souscrites ou placées.

Ce dépôt sera fait au Crédit Foncier de France.

C'est un placement exceptionnel, jouissant de garanties et d'avantages qu'aucunes autres obligations quelconques émises jusqu'ici ne pouvaient offrir.

A nos 400,000 associés, plus de 250,000 nouveaux adhérents, sous-

cripteurs aux Obligations à lots, sont venus s'ajouter, prenant 800,000 titres, nous apportant ainsi 290 millions de francs.

Une grande partie de ces souscripteurs, en se libérant entièrement, ont accru nos ressources disponibles.

Pour braver nos adversaires, pour défier définitivement leurs manœuvres, pour achever par la France et au bénéfice de la France le Canal maritime de Panama, pour disputer cette œuvre nationale aux convoitises de nos pires ennemis, aux « misérables spéculateurs financiers », il faut que nos Obligations à lots soient placées.

Votre Président, Messieurs, vous a donné sa vie tout entière : ses collaborateurs, animés d'un dévouement absolu, n'ont reculé devant aucun labeur, devant aucune responsabilité, n'ayant en vue que la grandeur de l'œuvre entreprise, l'honneur national engagé et les bénéfices d'avenir, incalculables, à défendre.

Mais ni votre Président, ni vos administrateurs, ni les héroïques travailleurs qui luttent et qui succombent dans l'Isthme, ne peuvent rien de presque rien, devant cette nécessité financière qui se ré-ou, en somme, en une souscription d'Obligations à lots, titres dont le capital apporté est absolument garanti jusqu'au dernier centime.

La France entière, on peut le dire, s'est associée pour l'exécution du Canal maritime de Panama. Actuellement, plus de 600,000 de nos compatriotes sont directement intéressés au succès prochain de l'entreprise. Que chacun d'eux prenne ou fasse prendre deux obligations à lots, et le Canal est fait !

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, toutes les résolutions présentées par le Conseil.

Direction Générale de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie

Le SAMEDI 18 AOUT 1888, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire de Saumur, à la vente, aux enchères publiques, de 30 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie,

Rue Beaurepaire, n° 47.

S'adresser à M. MENARD.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

GRAND GRENIER

Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Grise.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail ; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LE NORMAND,
médecin spécialiste,
41, rue St-Hilaire, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par correspondance

Étude de M^e PAUL PROUX, commis-
saire-priseur de l'arrondissement
de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le JEUDI 9 août 1888, à une heure
ou soir, et jours suivants, à Saumur,
dne d'Alsace, n° 12, dans une maison
dépendant de la succession de M.
TROUILLARD,

Il sera vendu :

Commode et secrétaire Louis XV en
bois de rose et marqueterie, buffets à
étagères, coffres à bois et jardinières
en chêne sculpté, commodes, secré-
taires, tables à jeu, de toilette et à
ouvrage, commodes-toilette, des-
sertes, tables de nuit et autres, gué-
ridons, chaises longues, fauteuils et
chaises garnis en moquette, plusieurs
chambres à coucher en différents
bois, glaces, pendules, candélabres,
réchauds en cuivre argenté, cave à
liqueurs ;

Une grande quantité d'objets de
littérature, bronzes, grande cuisinière en
fonte, batterie de cuisine, vaisselle,
verrerie, bouteilles vides et autres
bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Un JEUNE HOMME connaissant le
service demande une place de **valet
de chambre.**

A VENDRE avec garantie,
une **juvénelle**, 8 ans. On donnerait 8 jours à
l'essai.
S'adresser à M. BRUNET, rue de la
Comédie.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un **apprenti.**

UN NOTAIRE de Nantes
demande
un **clerc liquidateur.** — S'adresser
Agence Havas, Nantes.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le **Samedi**

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusive-
ment des officiers de réserve et de
l'armée territoriale, ce qui lui permet
de traiter avec tous les développe-
ments nécessaires les questions inté-
ressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.

Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au
bureau de l'Echo Saumurois.

**QUINCAILLERIE GÉNÉRALE
G. RENOU**

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés
28, Place de la Bilange,
En face le Théâtre.

**CACAO PUR
VAN HOUTEN soluble**

remplaçant avantageusement
TOUTS LES CHOCOLATS
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.
Une fois essayé, le **CACAO VAN HOUTEN** sera pris toujours.
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M.
P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle ; IMBERT et Fils
33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.